**RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS :** REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**TYPE DE RAPPORT : SEMESTRIEL, annuEl OU FINAL : ANNUEL**

**ANNEE DE RAPPORT: 2021**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet : PROJET D’APPUI AUX VICTIMES ET AUX POPULATIONS**  **CENTRAFRICAINES POUR ACCEDER A LA JUSTICE ET A LA VERITE**  **Numéro Projet / MPTF Gateway: PBF-CAF-A9/00116887** | |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”) :**  Fonds fiduciaire pays  Fonds fiduciaire régional  **Nom du fonds fiduciaire :** | **Type et nom d’agence récipiendaire :**  **PNUD (Agence coordinatrice)**  **ONU Femmes** |
| **Date du premier transfert de fonds :** 23 juillet 2019  **Date de fin de projet : (**22 juillet 2021) 19 Juillet 2021 + Extension sans cout de 6 mois (21 Janvier 2021)  **Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre ?** Oui | |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :**  Initiative de promotion du genre  Initiative de promotion de la jeunesse  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)  Projet transfrontalier ou régional | |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire):**  **Agence récipiendaire Budget**  PNUD $ 3,467,900  ONU Femmes $ 1,032,100  Total : $ 4,500,000  Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet: **60%** (2 538 108,78 USD) ; 87% sur les deux tranches reçues  **Budgétisation sensible au genre :**  Indiquez le montant ($) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : 37.50% soit $ 1,687,448.94  Indiquez le montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant pour les activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : 1 081 828,69 USD | |
| **Marquer de genre du projet :**  **Marquer de risque du projet :**  **Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area ») :** | |
| **Préparation du rapport :**  Rapport préparé par : Solène Berthelier, Spécialiste Justice et S&E PNUD ; Antje Kraft, Conseillère Technique Principale Etat de Droit PNUD; Mansoura Yamssa, Experte en Justice Transitionnelle ; Ulrich Sandy, Chargé de Programme ONU Femmes ;  Rapport approuvé par : Laurent Rudasinwga, DRR-P PNUD  Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport : **Oui** | |

***NOTES POUR REMPLIR LE RAPPORT :***

* *Évitez les acronymes et le jargon des Nations Unies, utilisez un langage général / commun.*
* *Décrivez ce que le projet a fait dans la période de rapport, plutôt que les intentions du projet.*
* *Soyez aussi concret que possible. Évitez les discours théoriques, vagues ou conceptuels.*
* *Veillez à ce que l'analyse et l'évaluation des progrès du projet tiennent compte des spécificités du sexe et de l'âge.*

**Partie 1 : Progrès global du projet**

**Expliquer brièvement l'état global de mise en œuvre du projet en termes de cycle de mise en œuvre, y compris si toutes les activités préparatoires ont été achevées (par exemple, contractualisation des partenaires, recrutement du personnel etc.) (limite de 1500 caractères):**

La prestation de serment des 11 Commissaires, le 2 Juillet 2021, est une avancée majeure pour l’opérationalisation de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR). Le projet appuie techniquement et opérationnellement la CVJRR, notamment via l’organisation de 2 retraites pour assurer une compréhension commune du mandat et définir les étapes clées de son opérationalisation. Via un contrat avec le Centre International pour la Justice Transitionnelle (ICTJ), des Commissaires et experts sont déployés pour accompagner la CVJRR dans ses réflexions et l’élaboration de sa stratégie d’intervention, de communication et d’investigation. L’étude sur les modalités de réparations présentée à la retraite stratégique permet d’initier des réflexions pour la définition d’un programme national de réparation.

Le 6ème sondage de perception sur la paix, la justice et la sécurité (publiée en aout 2021) montre une forte demande de la population pour la justice. 57% veulent que les responsables des violences soient jugés et condamnés et 70% estiment que l’établissement de la vérité contribue à la consolidation de la paix. Pareil à la Cour Pénale Spéciale (CPS) (45%) et aux juridictions ordinaires (47%), 40% déclare avoir confiance dans la CVJRR et même 71% parmi les personnes ayant une bonne connaissance de la CVJRR.

Malgré le contexte sécuritaire volatile et le décès de la présidente de l’Association des Femmes Juristes (AFJC), les 9 cliniques juridiques et centres d’écoute ont permis à 11431 personnes (dont 9602 femmes et filles pour la période de janvier à octobre 2021) de bénéficier de services d’aide légale, grâce à un appui spécifique sur la gestion du traumatisme du personnel et la planification. A noter qu’une enquête est en cours sur le possible assassinat de la présidente de l’AFJC et de ses enfants, personnage clé en RCA pour la société civile, la justice et la consolidation de la paix, et les droits humains des femmes

Dans le cadre de l’exécution de la Politique Sectorielle de la Justice (PSJ), la complémentarité entre les mécanismes et l’offre de justice, via l’appui à 8 audiences foraines, sont renforcées pour une meilleure réponse à la demande de justice des populations.

**Veuillez indiquer tout événement important lié au projet prévu au cours des six prochains mois, par exemple : les dialogues nationaux, les congrès des jeunes, les projections de films (limite de 1000 caractères) :**

* Appui technique et opérationnel à la CVJRR pour son opérationalisation (élaboration de documents stratégiques ;équipements ; plaidoyer politique pour l’octroi de locaux et budget) ;
* Appui au renforcement de la complémentarité entre les juridictions ordinaires, la CPS et la CVJRR, notamment sur le MoU entre la CPS et la CVJRR et sur la protection des victimes et des témoins;
* Renforcement des capacités de l’UMIRR pour la prise en charge des victimes;
* Sensibilisation des organisations de la société civile pour leur participation aux travaux de la CVJRR.

**POUR LES PROJETS DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE MISE EN ŒUVRE :**

**Résumez le principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a approuvé. Ceci n’est pas une anecdote ou une liste des activités individuelles accomplies, mais une description de progrès fait vers l’objectif principal du projet. (Limite de 1500 caractères) :**

La prestation de serment des 11 Commissaires (donc 5 femmes) de la CVJRR est une avancée majeure pour la justice transitionnelle en RCA, commission qui s’inscrit dans la complémentarité de la CPS et des juridictions ordinaires, et dans la mise en œuvre de l’Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR). La population Centrafricaine exprime de fortes attentes en matière de justice qui, pour 70% d’entre eux, constitue un élément essentiel pour la construction d’une paix durable. Alors que 88% de la population se considère comme victime des différents épisodes violents, les attentes vis-à-vis des mécanismes de justice transitionnelle sont particulièrement élevées.

La consolidation de la réforme du secteur de la justice à travers la PSJ, ainsi que l’accès à la justice facilité directement par le projet avec l’offre de services des cliniques juridiques et la tenue d’audiences foraines, sont des évènements visibles à un impact au delà que sur les victimes immédiates, en renforçant la confiance dans la justice, la paix et l’Etat plus largement.

L’étude sur les modalités de réparations, qui a été conduite selon une approche participative et inclusive auprès de nombreuses associations de victimes, déplacés et retournés ainsi que d’autorités nationales, a été présentée lors de la retraite de la CVJRR. Ces données complétées par les résultats du sondage de perception quant aux aspirations des victimes en matière de réparation, permettront d’enrichir les réflexions pour la définition d’un programme national de réparation répondant aux attentes et besoins des communautés.

**En quelques phrases, expliquez comment le projet a eu un impact humain réel. Ceci peut inclure un exemple spécifique de comment il a affecté la vie des personnes dans le pays - si possible, utilisez des citations directes des bénéficiaires ou des web links à la communication stratégique publiée. (Limite de 2000 caractères) :**

Les résultats du 6ème sondage de perception confortent les efforts entrepris en matière de mise en place et opérationnalisation des mécanismes de justice transitionnelle et de renforcement du système judiciaire. En effet, plus de 70% de la population déclare que le jugement et la condamnation des responsables des violence constitue un pilier fondamental pour l’établissement d’une paix durable[[1]](#footnote-2). Seulement 25% des Centrafricains (es) estiment qu’il est possible d’avoir la paix si les responsables des violences de 2002-2003 restent impunis ; et seulement 22% estime possible d’avoir la paix si les responsables des violences depuis 2013 restent impunis.

De manière concrète, l’organisation de 8 audiences foraines des Tribunaux de Grande Instance (TGI) de Berberati, Nola et Carnot dans différentes localités ont permis de matérialiser la lutte contre l’impunité à travers le traitement de 95 dossiers et le prononcé de 55 décisions judiciaires. Elles contribuent à rapprocher la justice des justiciables et à renforcer la confiance des populations dans le système judiciaire par une meilleure connaissance et compréhension des procédures.

En outre, l’accès à la justice de 11 431 victimes, y compris 9 602 femmes, a été facilité grâce à l’appui aux cliniques juridiques et aux centres d’écoute.

**Partie II: Progrès par Résultat du projet**

*Décrire les principaux progrès réalisés au cours de la période considérée (pour les rapports de juin: janvier-juin ; pour les rapports de novembre: janvier-novembre ; pour les rapports finaux: durée totale du projet). Prière de ne pas énumérer toutes les activités individuelles). Si le projet commence à faire / a fait une différence au niveau des résultats, fournissez des preuves spécifiques pour les progrès (quantitatifs et qualitatifs) et expliquez comment cela a un impact sur le contexte politique et de consolidation de la paix.*

*.*

* *“On track” – il s’agit de l'achèvement en temps voulu des produits du projet, comme indiqué dans le plan de travail annuel ;*
* *“On track with peacebuilding results” -* *fait référence à des changements de niveau supérieur dans les facteurs de conflit ou de paix auxquels le projet est censé contribuer. Ceci est plus probable dans les projets matures que nouveaux.*

*Si votre projet a plus de quatre Résultats, contactez PBSO (Bureau d’Appui à la Consolidation de la Paix) pour la modification de ce canevas.*

**Résultat 1: Les institutions du secteur de la justice et les mécanismes de justice transitionnelle sont capables de fournir des services de qualité répondant aux besoins des populations, en particulier des victimes.**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat: **ON TRACK**

**Résumé de progrès:** (Limite de 3000 caractères)

La Politique Sectorielle de la Justice (PSJ) constitue le cadre d’intervention stratégique pour répondre aux demandes de justice des populations, à travers la réforme du système judiciaire et l’opérationalisation de la CVJRR et de la Cour pénale spéciale (CPS). La coordination et le suivi de l’exécution de la PSJ est fait dans les différents groupes thématiques, dont le travail a été impacté par la crise politico-sécuritaire. Cependant plusieurs avancées sont à noter :

Après la signature de l’arrêté interministériel portant *Création, organisation et fonctionnement des comités de coordination des acteurs de la chaine pénale au sein de chaque Tribunal de grande instance,* le projet a appuyé leur mise en place en régions, où ils jouent un rôle crucial pour renforcer la coordination et résoudreldes dysfonctionnements de la chaine pénale. Parmi ces dysfonctionnements on peut relever la surpopulation carcérale, l’inobservation des délais de garde à vue et de détention provisoire, la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires et le défaut d’exécution de décisions.

1. 8 audiences foraines dans les ressorts des TGI de Berberati, Nola et Carnot ont été organisées. Les lieux des audiences foraines correspondent également aux zones d’intervention des cliniques juridiques appuyées par le projet. Il s’agit ainsi de renforcer l’impact judiciaire du travail réalisé par les cliniques juridiques à travers le traitement des dossiers constitués. Toutes les parties ont bénéficié d’une assistance judiciaire gratuite.
2. Suite aux violences électorales – et à la destructions de plusieurs juridictions – des exemplaires du Code de procédure pénale ont été imprimés et redistribués. Des équipements et matériels de bureaux ont aussi été remis pour la poursuite des activités des tribunaux.

Les efforts pour renforcer la complémentarité entre la CPS, la CVJRR et le système judiciaire ordinaire se poursuivent : la participation de membres de la CPS à la retraite stratégique de la CVJRR a permis d’initier des réflexions quant à la communication entre les deux institutions.

Des mécanimes de complémentarité entre le corps spécial des avocats à la CPS et les avocats des juridictions ordinaires sont mis en place, permettant aux avocats non inscrits au corps spécial d’accéder à la salle de travail des avocats à la CPS, renforçant les liens de collaboration et le partage d’expériences sur les dossiers de crimes de droit international et procès emblématiques.

Sur le plan de la protection, des réunions de coordination entre l’Unité Spéciale de Protection des Victimes et Témoins de la CPS et les acteurs judiciaires impliqués dans l’organisation des sessions criminelles de la Cour d’appel de Bouar, ont été facilitées, pour établir conjointement un protocole de protection.

A l’issue d’un processus participatif et inclusif de consultations, l’étude sur les modalités et options de réparations a été finalisée et présentée à la retraite stratégique de la CVJRR. Cet outil guidera l’élaboration d’un programme national de réparations.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Les interventions du projet sont alignées sur les principes de la Résolution 1325 à travers la promotion de la participation des femmes et de leurs rôles dans la consolidation de la paix. Les sondages de perception et l’étude sur les modalités de réparation ont accordé une attention particulière aux femmes dans la collecte des données afin d’assurer l’identification de leurs besoins spécifiques et leur prise en compte lors de la définition des interventions futures et dans le cadre du pilotage des mécanismes de justice transitionnelle.

**Résultat 2: A travers une société civile bénéficiant d’une capacité technique et opérationnelle accrue, les victimes et témoins ont un meilleur accès à la justice, incluant l’aide légale et la protection.**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **ON TRACK**

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

L’accès à la justice demeure un défi majeur en RCA en raison de la faible présence des institutions judiciaires. Les cliniques juridiques sont souvent le seul service de justice disponible pour les populations. 9 cliniques juridiques et 9 centres d’écoute sont soutenues par le projet pour fournir une aide légale, un accompagnement psychosocial et documenter les violations des droits humains. Les activités des cliniques juridiques ont été ralenties par le décès tragique de Mme Poutou-Fornel, présidente de l’Association des femmes juristes (AFJC) en Juin 2021, mais une stratégie d’appui spécifique a été mise en place pour garantir la poursuite des activités. Les membres de l’AFJC ont bénéficié d’un accompagnement psychologique pour gérer le traumatisme et faciliter la planification des activités en souffrance.

Entre Janvier et Novembre 2021, 11431 personnes ont bénéficié des services des cliniques juridiques, dont 6451 bénéficiaires d’assistance psyschosociale, 4980 d’assistance juridique et judiciaire et 261 décisions judiciaires ont été rendues. Depuis 2020, 17579 personnes dont 14594 femmes ont bénéficié des services des cliniques juridiques. De même, 24 formations ont été réalisées dans 8 localités auprès de 420 leaders communautaires (dont 190 femmes) quant à l’accès à la justice. Parallèlement, l’accent a été mis sur le renforcement de l’impact judiciaire des cliniques.

Les missions d’évaluation des cliniques ont relevé une grande satisfaction des populations et des bénéficiaires et une bonne coordination régionale entre tous les acteurs, y compris ceux informels. Pour améliorer la qualité de l’aide légale et harmoniser les approches, une expertise internationale est déployée auprès des 9 cliniques juridiques pour renforcer leurs capacités techniques sur la gestion opérationnelle et le traitement des dossiers. Les résultats obtenus contribueront à enrichir les discussions au groupe thématique de la PSJ et à identifier le rôle des cliniques juridiques dans les mécanismes de justice transitionnelle. Il est aussi espéré que cela pourra faciliter la mobilisation des ressources pour les cliniques juridiques, qui devront être fermées à cause de la fin des fonds PBF.

Il est prévu prochainement un atelier de mise au point de la stratégie de protection des victimes et témoins en RCA qui a pour objectifs d’établir une feuille de route pour sa mise en œuvre, de mettre à jour la stratégie, dont un résumé exécutif a été produit par le projet pour faciliter sa diffusion, étant trop peu connue par les acteurs.

Afin de réduire le gap entre le nombre de victimes de violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) qui bénéficient exclusivement d’une prise en charge médicale ou psychosiale et le nombre de procès-verbaux de faits constitutifs de VSBG établis par l’UMIRR, le projet a contribué au lancement de la mise en fonctionnalité du service médical à l’UMIRR jusqu’ici inopérant. Garantir une première prise en charge médicale à l’UMIRR pour toutes les victimes, et non seulement celles en besoin urgent, favorisera l’accès à la justice en préservant sa volonté d’initier une démarche judiciaire et renforçant les éléments de preuves médicaux-légales des violences subies.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Les femmes et les filles sont parmi les principales victimes des violations des droits humains, en particulier de violences sexuelles et basées sur le genre. Le projet contribue à faciliter leur prise en charge holistique, notamment au niveau judiciaire et psychosocial, mais aussi médical pour un appui immédiat de la victime, et la facilitation du suivi des dossiers dans la justice ; à travers le renforcement des mécanismes de coordination et de référencement entre les services ainsi que l’appui aux cliniques juridiques pour leurs conseils. Ainsi, 9602 femmes ont bénéficié de service d’aide légale, ce qui contribue à promouvoir le respect des droits humains et la réparation immédiate des victimes.

**Résultat 3: Le travail de gestion de la mémoire et de recherche de la vérité est engagé par un appui technique et opérationnel à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation CVJRR) et aux organisations de la Société Civile, y compris les associations de victimes.**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **ON TRACK**

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

Conformément à la Loi du 7 Avril 2020 et à l’issue du processus de sélection tranparent, les 11 Commissaires, dont 5 femmes, ont prêté serment le 2 Juillet 2021 marquant ainsi le démarrage officiel des travaux de la CVJRR. Le projet est aux côtés des Commissaires depuis le premier jour de leur prestation, en fournissant l’appui-conseil, le plaidoyer politique et l’appui opérationnel nécessaire a lancement de ses activités, facilitant ainsi le positionnement des Nations Unies (y compris du PBF) sur la CVJRR, la justice transitionelle et le processus de paix.

La CVJRR a organisé deux retraites stratégiques. La première en juillet et en interne pour le « team building » et le début de l’élaboration du Règlement Intérieur. La deuxième, organisée du 6 au 10 Septembre à Bangui, a mobilisé la Ministre de l’Action Humanitaire et de la Solidarité, ainsi que le SRSG et plusieurs ambassadeurs et représentants (Etats Unies, UE, Afrique du Sud) pour une ouverture médiatisée et marquant le lancement visible de la CVJRR comme institution autonome.

Cette retraite a vu la participation de Commissaires et experts d’autres pays (Mali, Togo, Tunisie, Gambie, Lybie, Côte d’Ivoire,) permettant d’initier de nombreuses discussions thématiques (opérationnalisation, investigations, réparations, communication, etc.) et institutionnelles (complémentarité avec la CPS). Le partenariat conclu avec ICTJ permet la mobilisation de Commissaires et experts internationaux qui accompagneront techniquement la CVJRR dans l’élaboration de ses documents et outils stratégiques qui sont essentiels pour l’opérationalisation de la Commission et le pilotage des activités quotidiennes en vue d’atteindre les objectifs assignés. Aussi, une coordination est établie avec d’autres organisations internationales voulant appuyer la commission (à l’exemple du Centre pour le dialogue humanitaire).

La CVJRR fait cependant face à de nombreux défis logistiques et opérationnels, puisqu’elle ne dispose ni de bureaux ni d’un budget autonome. Des actions de plaidoyer sont menées par le senior management des Nations Unies ainsi que des représentations diplomatiques auprès des hautes autorités du pays pour assurer le fonctionnement opérationnel de la CVJRR. A cet effet, le projet facilite l’léboration de messages stratégiques et harmonisés entre tous et la communication fluide avec les Commissaires.

Dans le cadre du projet et pour faciliter la coordination et les synergies avec d’autres intervenants, un groupe de coordination des partenaires techniques et financiers qui viennent en appui à la CVJRR est établi. Il regroupe le PNUD, OHCHR, ONU Femmes, le Centre pour le Dialogue Humanitaire et l’Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie (IFJD).

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Telle que prévue par la loi sur la parité, la CVJRR compte 5 Commissaires femmes en son sein, ce qui permet d’assurer la représentation et la participation des femmes aux travaux de la Commission. C’est une femme qui occupe les fonctions de Présidente de la CVJRR.

Une attention particulière sera portée à la participation des femmes et des jeunes filles dans les activités menées par la CVJRR (cf. résultat 4), y compris dans l’élaboration des documents stratégiques et opérationnels ainsi qu’à la prise en compte de leurs besoins spécifiques. Des discussions sont en cours pour la création d’une sous-commission genre, notamment pour analyser les dynamiques et les impacts du conflit selon une perspective sensible au genre. L’étude menée sur les modalités de réparation accorde une attention particulière aux femmes et aux filles. Les conclusions pourront être utilisées et approfondies par la sous-commission réparations dans le cadre de l’élaboration d’un programme national de réparations.

**Résultat 4 : Les institutions de l’architecture de la justice transitionnelle en RCA ont les capacités techniques et opérationnelles pour assurer l’accès des femmes à la justice et à la vérité, et les organisations féminines ont les capacités requises pour fournir un appui psychosocial aux victimes**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **ON TRACK**

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

Durant la retraite stratégique de la CVJRR en septembre 2021, ONU Femmes a animé conjointement avec ICTJ et les Commissaires du Mali et du Togo le module de formation sur le genre. Les échanges se poursuivent avec le Bureau de la CVJRR pour l’élaboration d’un manuel genre.

Les mécanismes d’appui aux victimes mis en place à travers les 9 centres d’écoute et les 18 relais communautaires sont toujours fonctionnels. Ils continuent de faciliter l’accès des victimes aux services de prise en charge psychosociale. En 2021, 714 victimes/survivant(e)s de violences basées sur le genre et autres formes de violations des droits humains (dont 95% sont femmes) ont bénéficié de service d’appui psychosocial ce qui porte à 2384 le nombre de personnes ayant bénéficié d’un appui du projet. Les mécanismes de référencement instaurés entre les cliniques juridiques de du projet ou d’autres acteurs (comme l’Association du Barreau Américain, Avocat sans Frontières, et l’UMIRR) ont permis de référerer 219 victimes/survivant(e)s pour la prise en charge juridique en 2021, soit un total de 1 118 victimes/survivant(e)s.

L’étude sur l’accès des femmes à la justice a été lancée et le draft du rapport est rendu. Il est actuellement soumis à l’examen des partenaires techniques du projet et sera validé fin Novembre 2021. Cette étude permettra de formuler des recommandations et solutions concrètes d’améliorer et de renforcer l’accès des femmes à la justice en RCA, tout en comblant aussi le gap en connaissances identifié dans la politique sectorielle de la justice.

Deux missions de suivi et de renforcement des capacités des femmes à Sibut et Boda ont permis d’assurer non seulement le suivi de la mise en œuvre des activités du projet, mais d’échanger avec 100 femmes sur leurs droits et les mécanismes établis pour faciliter l’accès à la justice.

Dans le cadre de la célébration de de la journée internationale pour l’élimination des violences sexuelles en temps de conflit, l’ONU Femmes et la CPS en collaboration avec la Fondation Bouvier Garzon, ont réalisé une activité de sensibilisation qui a permis de regrouper 60 victimes de violences sexuelles autour des thématiques relatives aux droits des femmes et le fonctionnement des mécanismes de la justice transitionnelle dont la CPS et la CVJRR.

Des partenariats conclus avec les radios communautaires ont été établis pour un changement espéré de comportement des communautés, notamment la perception des questions des droits humains des femmes, de la prévention des VSBG, et d’accès à la justice des victimes. Des sensibilisations réalisées par ces radios et les relais communautaires (porte par porte et campagne publique) sur les droits des femmes ont touchées plus de 88,500 personnes (selon les rapports des ONGs Levier Plus, IDD, GEPAD) et ont permis une prise de conscience des communautés et des leaders locaux sur leur rôle dans la protection des droits humains.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Le projet a permis une amélioration institutionnelle en matière de la participation des femmes aux mécanismes nationaux de consolidation de la paix et de résolution des conflits. La loi portant création et fonctionnement de la CVJRR est le premier texte juridique d’institutions ou structure de l’Etat à reprendre le principe de quota et c’est l’un des organes issus des recommandations de l’Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) a avoir plus de 45% de représentativité des femmes.

La réussite du plaidoyer auprès du Gouvernement et des femmes leaders ayant abouti au respect du principe de quota ont suscité une collaboration avec l’équipe de la CPS. La collaboration avec la CPS visera à informer les leaders féminins à susciter des candidatures féminines pendant les recrutements de la CPS, ainsi qu’à faire un plaidoyer auprès de l’équipe de la CPS pour la sensibilité genre de leurs travaux. Le projet a permis la mise à disposition des données qualitatives et quantitatives sur l’accès des femmes à la justice à travers l’étude décrite ci-dessus.

**Partie III : Questions transversales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi :** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport (Limite de 1000 caractères)  Des missions de suivi et évaluation ont été conduites auprès des cliniques juridiques afin d’évaluer les capacités techniques des organisations et la qualité des services rendus aux populations.  Plusieurs réunions de coordination ont été également organisées entre les agences d’exécution du projet pour faire un bilan régulier sur la mise en œuvre du projet.  Les interventions du projet sont discutées lors des réunions des groupes thématiques de la PSJ, permettant d’assurer leur pertinence et la cohérence avec les priorités nationales et de développer des synergies avec d’autres partenaires.  La réunion du Comité de Pilotage de la PSJ est en cours de préparation. | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence ? OUI  Le projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires ? OUI  Le rapport du 6ème sondage de perception organisé en Décembre 2020 a été finalisé et présenté officiellement en août. Il a été mené entre le 23 Novembre et le 25 Décembre 2020 dans 13 préfectures et Bangui auprès de 5 297 personnes représentatif de l’ensemble de la population centrafricaine. Ce 6ème sondage s’est focalisé sur le processus de justice transitionnelle et les mécanismes mis en place dans le cadre de l’Accord de Paix, notamment à travers des questions spécifiques quant au sentiment de confiance dans la CPS, la CVJRR, le système judiciaire ordinaire mais également la perception du rôle de ces mécanismes dans les efforts de consolidation de la paix, le sentiment de victimisation et les aspirations des victimes en matière de réparations.  On note qu’un 7ème sondage était prévu lors du mois de novembre 2021, mais ne pourra pas avoir lieu à cause de la situation sécuritaire – en termes d’accès ainsi que pour ne pas mettre à risque les enquêteurs et personnes sondés. Les fonds alloués à cette activités devront ainsi être rendus au PBF, et le PNUD devra auto-financer le prochaine sondage (attendu pour février 2021). |
| **Evaluation :** Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport ?  NON | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire) : 145 000 USD.  Si le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation *(*Limite de 1500 caractères*)* :  Les termes de référence pour le recrutement de deux consultants (un consultant international et un consultant national) sont en cours de finalisation. Ils seront partagés avec le Coordonnateur du Secrétariat du PBF en RCA pour commentaires et validation avant de lancer le processus de recrutement, et l’évaluation sera finalisé avant la clôture du projet. |
| **Effets catalytiques (financiers) :** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | Nom de donateur : Montant ($) :  **Pour études de perception :**  **MINUSCA (SCIPI) : 100 000 USD**  Equipe d’experts des Nations Unies sur l’Etat de droit et sur les violences sexuelles liées au conflit : **100 000USD**  Etats-Unis : **235 000 USD**  Suisse : Contribution par la mise à disposition d’abord d’une P2 du expert pool suisse (2019 – 2021) puis d’une JPO (Expert.e justice transitionnelle) pour un cout estimé de **200 000 USD/an**, à partir de janvier 2022 .  Union Européenne : **139 000 USD** d’appui budgétaire au secteur de la Justice pour la mise en place des mécanismes de l’aide légale.  ONU Femmes : **30 000 USD** pour réaliser une étude sur les lois discriminatoires à l’accès des femmes à la justice.  ONU SIDA : **44 600 USD** dans le cadre de l’enveloppe pays a contribué aux efforts du projet.  MINUSCA DDH/OHCHR : Fonds Programmatiques estimés à **300 000 USD** pour l’appui à la CVJRR à partir de début 2022 (tbc). |
| **Autre** : Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires? (Limite de 1500 caractères) | Le démarrage tardif de la CVJRR a entrainé un retard dans la mise en œuvre de certaines activités du projet, en dépit de l’extension sans cout jusqu’à janvier 2021.  Au vu de la sensibilité de la mission de la CVJRR et de la fin prochaine du financement du PBF (en janvier), il apparait nécessaire de développer un projet conjoint des Nations Unies qui couvrira la durée du mandat de la commission et permettrait aux PTF de s’engager dans la durée. A cet effet, une personne ressource du PNUD – RDC a été déployée à Bangui pour appuyer l’élaboration d’un document de projet conjoint (avec OHCHR et ONU Femmes), en consultation avec les autorités nationales.  Dans l’intervalle et pour éviter la dispersion des ressources techniques et financières, et renforcer les synergies, un groupe de coordination des partenaires techniques et financiers qui viennent en appui à la CVJRR est établi (PNUD, OHCHR, ONU Femmes, Centre pour le Dialogue Humanitaire, IFJD). Ce mécanisme est complémentaire au groupe thématique de la PSJ et des réunions mensuelles des PTF sur la justice.  Par ailleurs, nous alertons sur le fait que la fin de ce projet marquera la fin de l’appui des Nations Unies aux cliniques juridiques, qui risqueraient de fermer en dépit du fait que des ressources sont encore disponibles. Les cliniques sont souvent les seules portes d’entrées pour les populations |

**Partie IV: COVID-19**

*Veuillez répondre à ces questions si le projet a subi des ajustements financiers ou non-financiers en raison de la pandémie COVID-19.*

1. Ajustements financiers : Veuillez indiquer le montant total en USD des ajustements liés au COVID-19.

Pour l’année 2021, aucun ajustement financier lié à la pandémie COVID-19 n’a été nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre du projet comme reflété dans le budget annuel en annexe.

1. Ajustements non-financiers : Veuillez indiquer tout ajustement du projet qui n'a pas eu de conséquences financières.

En 2021,le secteur de la justice a été fortement affecté en 2021 par les infections et décès de certains partenaires-clés au niveau du Ministère et des tribunaux. Cela a fortement rallenti les activités liées au suivi de la réforme et mise en œuvre de la Politique Sectorielle de la Justice, réduisant ainsi aussi le taux de delivery initialement attendu mais cela a pu être rattrapé pendant le deuxième semestre.

1. Veuillez sélectionner toutes les catégories qui décrivent les ajustements du projet (et inclure des détails dans les sections générales de ce rapport) :

Renforcer les capacités de gestion de crise et de communication

Assurer une réponse et une reprise inclusives et équitables

Renforcer la cohésion sociale intercommunautaire et la gestion des frontières

Lutter contre le discours de haine et la stigmatisation et répondre aux traumatismes

Soutenir l'appel du SG au « cessez-le-feu mondial »

Autres (veuillez préciser):

Le cas échéant, veuillez partager une histoire de réussite COVID-19 de ce projet (*i.e. comment les ajustements de ce projet ont fait une différence et ont contribué à une réponse positive à la pandémie / empêché les tensions ou la violence liées à la pandémie, etc.*)

RAS

**Partie IV : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS :**

Utiliser le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification et fournir une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats et des produits dans le tableau ci-dessous. Veuillez sélectionnez les produits et les indicateurs les plus pertinents avec les progrès les plus pertinents à mettre en évidence. S'il n'a pas été possible de collecter des données sur les indicateurs particuliers, indiquez-le et donnez des explications. Fournir des données désagrégées par sexe et par âge. (300 caractères maximum par entrée)

|  | **Indicateurs** | **Base de données** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 1**  Les institutions du secteur de la justice et les mécanismes de justice transitionnelle sont capables de fournir des services de qualité répondant aux besoins des populations, en particulier des victimes | Indicateur 1.1  Confiance accrue de la population dans la justice formelle | 50% (58% H / 42% F) | 58% (66% H/50%F) | 46% - 54% Hommes  41% Femmes | 47% (54% Hommes ;  41% Femmes) | **-** |
| Indicateur 1.2  Existence d’un mécanisme de coordination/complémentarité entre la CVJRR, la justice ordinaire et la CPS | Non | Oui | Existence du groupe thématique sur la « justice transitionnelle et les Droits Humains » de la politique sectorielle de la justice en juin 2020 et existence d’un arrêté portant sur Comité préparatoire des assises criminelles intégrant représentants de la CPS (juin 2020) | **Oui –** Le groupe thématique sur la « justice transitionnelle et les Droits Humains » de la politique sectorielle de la justice existe et est opérationnel. |  |
| Produit 1.1  Réformes et mécanismes pour une architecture de justice transitionnelle mises en œuvre et communiquées au centrafricains | Indicateur 1.1.1  La politique sectorielle de la justice est élaborée et validée | 1 draft existant | Document validé au niveau national et rendu public | 1 document validé au niveau national et rendu public | 1 document validé au niveau national et rendu public (décembre 2019) |  |
| Indicateur 1.1.2  Un cadre de coordination et de consultation des secteurs de la justice et de la JT installé et fonctionnel | 0 cadre existant | 1 cadre existant | 1 cadre existant | 1 cadre existant  Le groupe thématique sur la « justice transitionnelle et les Droits Humains » de la politique sectorielle de la justice existe et est opérationnel.  Les membres de la CPS ont participé à la retraite stratégique de la CVJRR. | La prestation de serment de la CVJRR est intervenue le 2 Juillet 2021. Il est désormais important d’assurer leur représentation dans le groupe thématique et de mettre en place des mécanismes de coordination robuste entre les institutions, notamment à travers un MoU. |
| Produit 1.2  L'Études de perception sur la paix, justice, vérité et sécurité produites à travers 3 sondages | Indicateur 1.2.1  Nombre de sondages mis en œuvre | 4 | 7 | 6 en décembre 2020 | 6 | En raison de la situation sécuritaire, le 7ème sondage de perception est reporté pour le premier trimestre 2022. |
| Produit 1.3  Les options et modalités d’offre de réparations et pour l’établissement d’un fonds fiduciaire pour les réparations sont proposées | Indicateur 1.3.1  Une étude comparative sur les options de réparation des victimes est réalisée | Base de données 2018 = 1 cartographie des victimes par zone disponible | 1 | 1  Etude réalisée en début 2021. | 1  L’étude sur les modalités de réparation a été finalisée et présentée lors de la retraite stratégique de la CVJRR. Elle guidera les réflexions de la sous-commission réparation pour la proposition du programme national de réparation tel que stipulé par la loi de la CVJRR. |  |
| Indicateur 1.3.2  Une stratégie de mobilisation des ressources pour le Trust Fund disponible et validée par le GoCAR | Non | Oui | Oui | **Non** | L’étude sur les modalités de réparation a connu certains retards dans sa mise en œuvre, ainsi que l’opérationnalisation de la CVJRR. Le développement d’une stratégie de mobilisation de ressource semble prématurée au vu des développements au sein de la CVJRR, qui souhaite réellement s’approprier cette partie de son mandat. |
| **Résultat 2**  A travers une Société Civile bénéficiant d’une capacite technique et opérationnelle accrue, les victimes et témoins ont un meilleur accès à la justice, incluant l’aide légale et la protection | Indicateur 2.1  Nombre de personnes ayant eu accès à l’aide légale et informés sur leur accès à la justice | 17309 (4296 H / 13013 F) | 27 000 (7000 H / 20 000 F) | 23 000 (6000 H / 17 000 F) début 2021 | Cliniques juridiques : 11 431 bénéficiaires (9 602 F/1829 H) ; Formation 420 personnes formées (190 F / 230 H )  Janvier 2020- Octobre 2021 : 17 799 dont 14 784 femmes ont eu accès à l’aide légale et sont informés sur l’accès à la justice. |  |
| Indicateur 2.2  Nombre de victimes et témoins ayant eu accès à la protection | A determiner | Besoins à identifier lors de la 1ère phase du projet | A déterminer | Non disponible | Discussions en cours avec unité protection de témoins et victimes de la CPS ainsi que partenaires de la Société Civile. Le retard est du au contexte politique, institutionnel et sanitaire, mais un atelier de renfrocement de capacités des acteurs sur la stratégie de protection des victimes et témoins et prévu pour fin novembre, en collaboration avec les juridictions ordinaires, la CPS et la CVJRR, qui permettra d’identifier les gaps et points d’actions concrèts. |
| Produit 2.1  Au moins 10 000 centrafricains (avec au moins 50% femmes) dans au moins 7 localités ont bénéficié de services d’aide légale | Indicateur 2.1.1  Nombre de cliniques d’aides légale opérationnelles | **3** | **8** | 9 | 9 cliniques juridiques opérationnelles  . | On doit alerter du fait qu’avec le fin de ce projet les cliniques juridiques risquent d’avoir à fermer si d’autre ressources ne sont pas mobilisés dans l’immédiat. Ceci est particulièrement malheureux étant donné que les fonds alloués aux cliniques n’ont pas tous étés dépensés, le fonctionnement des cliniques coûtant moins qu’initialement prévu (aussi à cause du délai de recrutement et déploiement des avocats dans les provinces). |
| Indicateur 2.1.2  Nombre de Centrafricains ayant eu accès à l’aide légale | 10972 | 21000 | 19 307 en fin avril 2021. | 11 431 bénéficiaires (9 602 F/1829 H)Janvier 2020 – Octobre 2021 ; 17 579 bénéficiaires d’aide légale dont 14 594 femmes. |  |
| Produit 2.2  Les victimes et témoins ont accès aux mécanismes de protection en accédant aux juridictions ordinaires, la CPS et/ou la CVJRR | Indicateur 2.2.1  Nombre de victimes ayant reçu une assistance de protection V/T | pas disponible | à confirmer durant phase 1 du projet |  | Non Applicable | Aucune session criminelle organisée depuis Janvier 2020. Cependant, des réunions du Comité Préparatoire des assises ont étés tenues et le budget pour la session de la Cour d’Appel de Bouar délocalisée à Berberati préparé (partage entre les NU et l’Etat). Le Ministre a émis un arrêté pour la session criminelle débutant le 15 octobre, et la coordination organisée par le projet entre l’unité spéciale de protection de la CPS et les acteurs judiciaires en vue de la préparation des assies et l’appui aux acteurs judiciares sur la protection, en collaboration avec les cliniques juridiques de Berberati, Nola et Carnot. Néanmoins, en absence du déblocage de fonds de l’Etat pour les assises, la session est reportée, avec les déclarations des autorités de la tenir avec la fin de l’année 2021. |
| Indicateur 2.2.2  Existence de mécanismes de protection des victimes et témoins promouvant la coordination entre l’expertise dans la CPS et l’appui des organisations de la Société Civile | **0** | **1** | **0** | 0 | Sera établi durant le 2ème semestre 2021, avec un focus plus fort sur la mise en œuvre de la stratégie nationale des victimes et témoins, dans le cadre des GT3 (demande de justice) et GT4 (chaîne pénale) de la politique sectorielle de la justice.  Il est prévu un atelier de renforcement des capacités des acteurs sur les mesures de protection ainsi que la diffusion de la stratégie de protection des victimes et des témoins collaborant avec les juridictions ordinaires, la CPS et la CVJRR. |
| **Résultat 3**  Le travail de gestion de la mémoire et de recherche de la vérité est engagé par un appui technique et opérationnel à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation CVJRR) et aux organisations de la Société Civile, y compris les associations de victimes | Indicateur 3.1  La Commission vérité, justice, réparation et réconciliation est créée et opérationnelle | **0** | **1** | 1 | **1** |  |
| Indicateur 3.2  Taux de la population étant informée de l’existence et des missions de la CVJRR (désagrégé par sexe) | **0** | 50% H/F | * - Entendu parler de la CVJRR – 59% ; * - Bonne connaissance de la CVJRR - 43% ; * - Confiance dans la CVJRR – 40% | 59% déclarent avoir entendu parler de la CVJRR ; 43% affirment avoir une bonne connaissance de la CVJRR ; 40% déclarent avoir confiance dans la CVJRR ; |  |
| Indicateur 3.3  Nombre de recommandations émanant du CVJRR sur l’administration de la justice et la réduction de l’impunité | **0** | **10** | 5 | **0** | Possible uniquement après établissement et travaux de la CVJRR. |
| Produit 3.1  Les Commissaires de la CVJRR et délégués de régions disposent des capacités techniques et opérationnelles pour mener à bien leurs travaux | Indicateur 3.1.1  Nombre de formations organisées pour les Commissaires et les délégués de région | **0** | **12** | Non disponible | **0** | La CVJRR est opérationnelle seulement depuis le 2 Juillet 2021, date de la prestation de serment des Commissaires. L’appui institutionnel à la CVJRR commence seulement maintenant ; il inclue des éléments de renforcement des capacités des Commissaires, notamment à travers des partages d’expériences. |
| Indicateur 3.1.2  La stratégie d’intervention et le manuel de procédures de la CVJRR élaborés et validés | 0 stratégie d’intervention ; 0 manuel de procédures | 1 stratégie d’information élaborée, validée et diffusée auprès de la population  1 manuel de saisine et 1 manuel de procédure disponibles en français et Sango | Non disponible | **0** | La CVJRR est opérationnelle seulement depuis le 2 Juillet 2021, date de la prestation de serment des Commissaires. L’appui institutionnel à la CVJRR commence seulement maintenant à travers l’appui à l’élaboration de la stratégie d’intervention, de communication, d’investigation et de genre, grâce au déploiement d’experts d’ICTJ en collaboration avec l’équipe du projet. |
| Produit 3.2  Les leaders communautaires et les organisations de la Société Civile - en particulier les associations de victimes, les ONG de défense des droits humains, les Comités locaux de paix et de réconciliation - sont préparés à contribuer à la bonne conduite des activités de la CVJRR | Indicateur 3.2.1  1 mécanisme de concertation CVJRR / Société Civile instauré et effectif | 0 cadre de concertation, 0 réunion du mécanisme de concertation | 12 réunion du mécanisme de concertation ; au moins 3 MoU signés entre la CVJRR et les OSC | 0 | **0** | La CVJRR est opérationnelle seulement depuis le 2 Juillet 2021, date de la prestation de serment des Commissaires. L’appui institutionnel à la CVJRR commence seulement maintenant à travers l’appui à l’élaboration de la stratégie d’intervention, de communication et d’investigation.  Les éléments liés à la coordination avec les autres mécanismes de jusice transitionnelle et à la communication interne et externe de la CVJRR seront inclus dans ces documents institutionnels.  L’outreach à la société civile débutera à partir de novembre : incluant l’inclusion des avis de la société cviile sur la stratégie d’intervention et la formalisation de ce mécanisme de concertation, ainsi que des actions de sensibilisation et « formation des formateurs de la société civile » pour plus d’outreach. |
| Indicateur 3.2.2  Nombre de formations dédiées à la prise en charge des femmes et des enfants | 0 | 4 formations sur les prises en charges spécifiques ; 2 guides de prise en charge des femmes et des enfants élaborés et validés | Non disponible | **0** | La CVJRR est opérationnelle seulement depuis le 2 Juillet 2021, date de la prestation de serment des Commissaires. L’appui institutionnel à la CVJRR commence seulement maintenant ; il inclue des éléments de renforcement des capacités des Commissaires, notamment à travers des partages d’expériences, notamment en matière de prise en compte du genre. |
| Produit 3.3  Un appui technique opérationnel est fourni pour la mise en place d’un cadre d’archivage et de protection des données | Indicateur 3.3.1  Un logiciel de collecte et de sauvegarde des données élaboré et fonctionnel | **0** | 1 progiciel élaboré et disponible ; au moins 4 formations organisées sur la prise en main du logiciel | 0 | **0** | La CVJRR est opérationnelle seulement depuis le 2 Juillet 2021, date de la prestation de serment des Commissaires. L’appui institutionnel à la CVJRR commence seulement maintenant ; un état des besoins sera réalisé prochainement afin de procéder aux achats nécessaires avant la clôture du projet. |
| Indicateur 3.3.2  Un cadre règlementaire pour la sauvegarde et l’utilisation des données collectées élaboré et validé par les parties prenantes du processus | **0** | 1 | 0 | **0** | La CVJRR est opérationnelle seulement depuis le 2 Juillet 2021, date de la prestation de serment des Commissaires. L’appui institutionnel à la CVJRR commence seulement maintenant ; un état des lieux sera réalisé prochainement afin de définir la stratégie et les documents afférents pour la collecte et la sauvegarde des données. |
| **Résultat 4**  Institutions de la justice transitionnelle ont les capacités techniques et opérationnelles pour assurer l'accès des femmes à la justice et à la vérité, et les organisations de la Société Civile ont les capacités requises pour fournir un appui psycho social aux victimes | Indicateur 4.1  % des femmes dans l’architecture de justice, justice transitionnelle et la CVJRR | A déterminer | +30% | 4 sur 11 Femmes Commissaires nommées | 45,45% |  |
| Indicateur 4.2  Confiance des femmes dans la justice formelle et la justice transitionnelle. | 42 % | 50 % (cf. Indicateur 1.1) | 41% | 41% de femmes ont confiance dans la justice formelle |  |
| Indicateur 4.3  Connaissance des facteurs de blocage et options de remédier aux obstacles de l’accès des femmes à la justice | Non | Oui | Non | **Non** | L’étude est encore en cours – elle sera finalisée fin novembre 2021 |
| Produit 4.1  Les institutions du secteur de la justice et la CVJRR ont les capacités pour promouvoir les questions d'égalité de genre et les droits humains des femmes | Indicateur 4.1.1  Nombres des acteurs de justice, formées sur la participation des femmes dans les mécanismes de justice, justice transitionnelle, la protection des droits des femmes et la prévention des VBG | **0** | **500** | 315 | 63% | Il est prévu un atelier de renforcement des capacités des acteurs sur les mesures de protection ainsi que la diffusion de la stratégie de protection des victimes et des témoins collaborant avec les juridictions ordinaires, la CPS et la CVJRR. |
| Indicateur 4.1.2  % de participation des femmes, membres de la CVJRR | N/A | **50%** | **0** | **45,45%** (4 Commissaires sur 11 au total sont des femmes) |  |
| Produit 4.2  Les organisations de la Société Civile et des femmes ont les capacités requises pour fournir un appui psycho social aux femmes et aux victimes | Indicateur 4.2.1  Nombre de victimes ayant reçu un appui psychosocial | A déterminer durant phase 1 du projet | 1100 | 400 | 2384 |  |
| Indicateur 4.2.2  Nombre des organisations féminines de la Société Civile impliquées | **5** | **10** | 10 | 100% |  |
| Produit 4.3  Une expertise et les données requises sur l’accès des femmes à la justice transitionnel-  le est disponible et fourni aux parties prenantes | Indicateur 4.3.1  Disponibilité d’étude sur les Violences Basées sur le Genre et autres crimes et violations, les vulnérabilités et la résilience des femmes victimes | **0** | **1** | 0 | **0** | L’étude est encore en cours – elle sera finalisée fin novembre 2021 |
| Indicateur 4.3.2  connaissance des facteurs de blocage et des options de remédier aux obstacles de à l’accès des femmes à la justice | **non** | **oui** | Non | **Non** | L’étude est encore en cours – elle sera finalisée fin novembre 2021 |

1. [↑](#footnote-ref-2)